



---

*Mémoire pour les consultations en vue du  
budget fédéral de 2018*

Août 2017



Northwest Territories Association of Communities

200, 5105-50<sup>th</sup> Street,  
Yellowknife (Territoires du Nord-Ouest) X1A 1S1

Tél. : 867-873-8359

Sans frais : 1-866-973-8359

Télécopieur : 867-952-3042

[www.nwtac.com](http://www.nwtac.com)

## *Mémoire pour les consultations en vue du budget fédéral de 2018*

La Northwest Territories Association of Communities (NWTAC) a préparé le présent mémoire en réponse à l'invitation du Comité permanent des finances de la Chambre des communes à fournir des recommandations de mesures en vue du budget fédéral de 2018.

La NWTAC s'est appuyée pour cela sur les résolutions adoptées par l'Association, l'analyse des enjeux et priorités de gouvernance municipale pour l'amélioration des conditions socioéconomiques des Territoires du Nord-Ouest, et les priorités communes aux organismes partenaires, dont la Fédération canadienne des municipalités.

### **La NWTAC**

La NWTAC est un organisme non gouvernemental à but non lucratif qui représente les intérêts de l'ensemble des 33 collectivités des Territoires du Nord-Ouest. La NWTAC s'exprime d'une seule voix au nom de ces collectivités au sujet des objectifs et enjeux municipaux, selon l'adoption par ses membres de résolutions et de politiques par voie démocratique. Elle promeut ces priorités sous forme de plaidoyers auprès des gouvernements fédéral et territorial, et par son adhésion à la Fédération canadienne des municipalités.

Parmi les services aux collectivités membres, citons :

- plaidoyer à l'échelle territoriale et nationale pour la concrétisation des objectifs des résolutions de la NWTAC;
- recherche et analyse des enjeux;
- création et exécution de programmes répondant aux besoins des collectivités, tels que l'assurance collective;
- appui au développement de la capacité de gestion des membres, en particulier en matière de planification des collectivités, gestion des énergies et élaboration d'outils de soutien à la gestion et de meilleures pratiques;
- échange de renseignements et assistance aux services techniques.

### **Recommandations budgétaires**

Le présent mémoire porte sur trois grandes priorités nécessitant une intervention fédérale lors du prochain budget :

1. Financement de l'infrastructure

2. Accroissement de l'offre de logements
3. Rétablissement des exonérations fiscales pour les indemnités pour frais accessoires non soumis versées aux élus municipaux

## **1. Financement de l'infrastructure**

Il a été très encourageant de constater que des fonds supplémentaires ont été alloués aux infrastructures municipales dans les derniers budgets fédéraux. Nous ne saurions que vivement encourager la poursuite et le renforcement de cette allocation.

Les conditions uniques du Nord et des collectivités éloignées influencent grandement la façon dont les infrastructures municipales sont construites et entretenues. Les collectivités du Nord sont confrontées à un isolement extrême; à une plus courte saison de construction, très variable; à des ressources limitées sur le plan de la disponibilité et de la capacité; à un accès limité au financement; à des exigences croissantes à l'égard d'infrastructures existantes et vieillissantes; aux premiers stades du développement des entreprises; et à des besoins de projets uniques.

Les conditions météorologiques extrêmes diminuent la durée de vie de nombreux d'actifs dans le Nord et le changement climatique, qui survient plus rapidement que dans le Sud, ne fait qu'exacerber cette situation. Le secteur privé n'est pas parvenu à doter la région des actifs considérés comme fondamentaux à son développement socioéconomique, qu'il s'agisse du logement, des infrastructures de communication, des installations récréatives ou des ports en eau profonde.

Pour tenir compte de ces conditions particulières et y répondre, les programmes de financement des infrastructures doivent être conçus et adaptés aux collectivités du Nord. Par exemple, les coûts de construction étant nettement plus élevés dans la région, la plupart des collectivités du Nord disposent de ressources limitées pour apporter la part proportionnelle des coûts exigée dans le cadre des programmes de financement traditionnels fondés sur la présentation de demandes. Dans certains cas, c'est le gouvernement territorial qui gère la planification des immobilisations et le financement des projets, en consultation avec les collectivités. Ce modèle répond à bon nombre des défis associés aux programmes traditionnels fondés sur la présentation de demandes puisqu'il allège le fardeau administratif, maximise la souplesse des projets et augmente la part fédérale de coûts admissibles. Ces éléments doivent être intégrés à tout programme d'infrastructure fédéral.

Le fonds de la taxe sur l'essence fonctionne parfaitement dans le Nord du fait de son caractère flexible et prévisible, et parce qu'il ne nécessite aucun partage des coûts.

La NWT Association of Communities recommande que tous les programmes d'infrastructure :

- emploient une approche « base + population », ou de même nature, pour la formule de répartition nationale, afin que les territoires reçoivent un financement à la hauteur de leurs besoins uniques;
- décaissent l'argent, de façon générale, suivant un mécanisme de type « transfert », à l'instar du fonds de la taxe sur l'essence, de sorte que très peu de fonds dépendent de la présentation de demandes;
- maximisent la capacité des collectivités à accumuler les fonds fédéraux provenant de divers programmes, compte tenu de la disponibilité limitée des capitaux à l'échelle locale;
- simplifient les formulaires de demande et les exigences de déclaration, lesquels devraient être expressément créés pour les territoires;
- permettent aux associations municipales des territoires, ou autres partenaires, de demander un financement au nom des municipalités du Nord;
- englobent la liste la plus large possible de catégories de projets admissibles, notamment pour les infrastructures récréatives, en reconnaissance de l'importance de toutes les infrastructures publiques dans ces petites localités.

De grandes avancées ont été faites pour garantir l'octroi de fonds additionnels au Nord et dans la plupart des cas, bon nombre des nouveaux programmes d'infrastructures ont évolué de manière à tenir compte de plusieurs des paramètres recommandés ci-dessus.

Bâtir les localités du Nord est important pour la durabilité socioéconomique à l'échelle locale. En raison du changement climatique, bien des dépenses supplémentaires seront nécessaires pour garantir la durabilité de l'économie des collectivités et des territoires.

Compte tenu du rôle que cette région joue dans la souveraineté nationale et le développement des ressources, de tels investissements devraient être considérés comme essentiels à l'édification de la nation.

### **Recommandation**

Adapter les programmes de financement des infrastructures aux collectivités du Nord. Le fonds de la taxe sur l'essence fonctionne parfaitement dans les Territoires du Nord-Ouest du fait de son caractère flexible et prévisible, et parce qu'il ne nécessite aucun partage des coûts.

Ces améliorations favoriseront l'égalité des chances à l'échelle régionale et la réduction des obstacles géographiques à l'amélioration des conditions de vie et à un niveau de développement économique comparable. Le secteur tertiaire et celui de la construction profiteront du fait que les municipalités pourront accéder efficacement aux fonds, à consacrer cet argent à l'économie du Nord et à offrir des possibilités de formation et de perfectionnement en gestion. Le niveau de vie des habitants du Nord augmentera grâce à l'amélioration des services communautaires.

En outre, les programmes appuyant le développement des projets territoriaux faciliteront le commerce, notamment grâce à des aménagements routiers tels que la route de la vallée du Mackenzie. Ils auront des répercussions importantes sur le développement économique ainsi que sur la résilience des collectivités face au changement climatique qui se profile.

## **2. Accroissement de l'offre de logements**

Dans la plupart des collectivités des Territoires du Nord-Ouest, le logement social occupe une place très importante en raison du taux de chômage élevé et de l'absence d'un marché privé du logement. Le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest dépense environ 25 fois plus par habitant pour le logement qu'une province type du Canada. Par rapport au reste du Canada, un plus grand nombre de résidents des Territoires du Nord-Ouest vivent dans des logements surpeuplés qui nécessitent des réparations majeures. Le pourcentage de ménages présentant des besoins impérieux (ayant un problème de logement et un revenu inférieur au plafond de revenu déterminant le besoin impérieux) s'élève à 12 % dans les collectivités considérées comme ayant un marché privé du logement, et à 42 % dans les collectivités sans marché. Bien que le taux d'inoccupation des logements locatifs soit en hausse à Yellowknife (la seule collectivité pouvant fournir des

données), il n'y a pas d'estimation, à l'échelle du territoire, du volume de la pénurie de logements. La Société d'habitation des Territoires du Nord-Ouest publie régulièrement des listes d'attente pour les logements dépassant les 400 demandeurs.

Un très grand problème auquel est confrontée la Société d'habitation des Territoires du Nord-Ouest est la diminution des fonds accordés par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) pour le logement social. Dans les années 1990, le gouvernement fédéral a commencé à retirer son soutien à la construction de nouveaux logements sociaux au Canada et conclu des accords prévoyant le transfert de la propriété du stock de logements sociaux aux provinces et aux territoires. Le gouvernement fédéral verse des fonds visant à payer tout encours sur ces unités et a accepté d'en financer l'exploitation et l'entretien. Ce montant sera toutefois réduit à zéro en 2038-2039.

Dans sa campagne nationale, *Désamorçons la crise du logement au Canada*, la Fédération canadienne des municipalités a désigné le manque de logements abordables comme « l'enjeu financier le plus pressant des Canadiens ». Lors de son Assemblée générale annuelle en 2014, la NWT Association of Communities a adopté une résolution selon laquelle le manque de logement équivaut à « une violation de la dignité humaine et des droits de la personne [...] constituant la forme la plus extrême de pauvreté et de privation ». Elle a également sommé le gouvernement territorial « d'ordonner à ses ministères de mettre fin à l'itinérance dans les Territoires du Nord-Ouest et de leur octroyer les fonds nécessaires ». Surmonter la pénurie de logements abordables, adéquats et disponibles dans les Territoires du Nord-Ouest sera impossible sans un réengagement fédéral visant à financer la construction et la rénovation des logements sociaux, dans le cadre d'une stratégie nationale du logement.

### **Recommandation**

La grave insuffisance de logements requiert une affectation spéciale de fonds fédéraux pour pallier ce déficit de l'offre. Un engagement financier fédéral à long terme en matière de logement est essentiel pour répondre aux besoins non satisfaits des résidents des Territoires du Nord-Ouest dans ce domaine. Les accords sur le logement abordable doivent être flexibles et respecter les compétences provinciales et territoriales. Il faut mettre fin à l'itinérance chronique et à l'insuffisance de logements à l'aide de stratégies éprouvées. Des incitations fiscales ou d'autres mesures doivent être utilisées pour stimuler la construction d'un nouveau parc locatif à prix abordable.

Enfin, les transferts de fonds territoriaux sont nécessaires afin de préserver et de rénover les logements sociaux existants.

### **3. Rétablissement des exonérations fiscales pour les indemnités pour frais accessoires non soumis versées aux élus municipaux**

Le recrutement de candidats aux sièges des conseils municipaux est un défi dans les Territoires du Nord-Ouest. Les postes sont souvent pourvus par acclamation ou alors, aucun candidat ne se présente. La perte des exonérations pour les indemnités pour frais accessoires non soumis versées aux élus municipaux ne fera qu'exacerber ce défi.

La suppression de cette exonération risque de se traduire par des compressions dans les budgets municipaux pour éviter une baisse des salaires.

#### **Recommandation**

Rétablir les exonérations fiscales pour les indemnités pour frais accessoires non soumis versées aux élus municipaux.